NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 30 novembre 2023 and 2022

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Dépendance économique

La Société n'a pas de contrats à long terme avec aucun de ses clients. Les accords de distribution sont généralement accordés annuellement et peuvent être révoqués. Seulement un client important contribue plus de 10 % aux ventes totales de la Société au cour de l'exercice terminé le 30 novembre 2023. (Identique à l'an dernier).

Ce qui suit représente le total des ventes constituées principalement de divers produits de bois des clients importants :

	Exercices terminés le			
	30 novembre 2023		30 novembre 2022	
	\$	%	\$	%
Ventes au client important qui a contribué plus de 10 % du total des ventes de la Société	77 976	15,2	88 782	14,1

La perte d'un client important pourrait avoir un impact majeur sur les résultats, les opérations et sur la santé financière de la Société. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent le risque de crédit maximal.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur est fondée sur l'information disponible sur le marché. En l'absence d'une telle information, elle est estimée à l'aide de techniques d'actualisation de la valeur et d'hypothèses concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation compte tenu du niveau approprié de risque lié aux instruments. La juste valeur estimative pourrait différer du montant qui serait obtenu advenant le règlement immédiat des instruments. La valeur comptable des comptes de trésorerie, comptes clients et autres débiteurs, dette bancaire, fournisseurs et autres créditeurs et obligation locative se rapproche de leurs justes valeurs.

19. Gestion du capital

Les objectifs de la Société sont les suivants :

- 1. Maintenir sa souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses obligations financières;
- Maintenir un ratio dette nette/capitaux propres faible pour préserver sa capacité à poursuivre sa stratégie de croissance interne:
- 3. Maintenir des ratios financiers selon les exigences requises; et
- 4. Fournir un rendement adéquat à ses actionnaires.

La Société définit son capital comme dette nette moins capitaux propres comme suit (la Société n'a présentement aucune dette) :

	30 novembre	30 novembre
	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie	28 379	3 420
Trésorerie nette	28 379	3 420
Capital social	9 379	9 419
Résultats non distribués	185 624	177 360
Capitaux propres	195 003	186 779
Capitaux propres totaux	223 382	190 199

La Société gère sa structure de capital et effectue des ajustements en fonction des changements des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou racheter des actions en vertu du cours normal d'offre de l'émetteur, acquérir ou vendre des actifs afin d'améliorer sa performance et sa flexibilité financière ou retourner du capital aux actionnaires. L'utilisation première du capital par la Société est pour financer des augmentations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie et des dépenses en capital pour augmenter sa capacité de production. La Société finance ses besoins à même le fonds de roulement provenant de l'exploitation et de ses facilités de crédit d'exploitation. La stratégie et les objectifs financiers de la Société demeurent pratiquement inchangés.

La Société est soumise à certains engagements en vertu de son entente de crédit. Ces engagements comprennent un ratio dette/équité et un ratio de couverture des intérêts. La Société surveille ses ratios sur une base mensuelle. La Société respecte actuellement toutes les exigences en capital imposées par toute entité externe. La Société ne fait l'objet d'aucune autre obligation relative à son capital imposée par quelque entité externe autre que celles prévues en vertu de son entente de crédit.